Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 48 (1903)
Heft: 6

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Les suites de l'interpellation de MM. Meister et consorts.

Au moment où j'écris cette chronique, les Chambres fédérales discutent le rapport de gestion du Conseil fédéral. Elles auront l'occasion, à ce propos, d'examiner à fond les griefs adressés à l'administration militaire, à certains du moins de ses bureaux et de ses fonctionnaires. On peut être certain qu'une lumière complète sera faite et que s'il y a d'autres abus que ceux signalés jusqu'ici, ce qui est peu probable, on les connaîtra.

Déjà cette discussion a eu lieu au Conseil des Etats. Elle n'a rien révélé de nouveau; mais il convient d'attendre, pour se faire une opinion définitive, et la discussion au sein du Conseil national, et le résultat du procès intenté par M. le colonel Keppler, commissaire des guerres en chef, au journal la *Zuricher Post*.

Le pourvoyeur de ce journal (officier d'un haut grade, syndicat ou consortium, on continue à être sur ce point dans une ignorance complète), a annoncé, dans un dernier article, qu'il cessait ses renseignements sensationnels. Il a atteint, dit-il, pour le moment, le résultat auquel il visait; il veut laisser aux hautes autorités le temps de poursuivre en paix les enquêtes et de réaliser les réformes. Plus tard, il donnera ses conseils, anonymes toujours, sans doute, sur les modifications qu'il conviendrait d'introduire dans notre organisation militaire.

Comme l'ont fait observer avec beaucoup de sens les *Basler Nachrichten*, cette façon de se dérober manque de correction : ou bien l'écrivain de la *Zuricher Post* doit renoncer à l'anonymat et donner à ses paroles le poids de sa haute personnalité, ou bien il doit, s'il a encore quelque chose à dire, ne déposer la plume que quand il aura épuisé tous ses renseignements.

Devant cette prétention au silence, on peut se demander si l'anonyme de la *Zuricher Post* était, au début, aussi bien renseigné qu'il le prétendait. Il se pourrait bien qu'il n'ait connu, à ce moment-là, que l'affaire du sergent Huber et ses rapports avec le chef de l'arme de l'infanterie. Même sur cette affaire d'ailleurs, il était inexactement renseigné, puisqu'il s'était documenté dans le *Grütlianer* où Huber avait fait de tout cela un

récit manifestement arrangé pour donner à son personnage une importance imméritée.

Après cela le conflit entre le chef de l'arme et l'instructeur en chef de la cavalerie serait arrivé juste à point pour mettre l'écrivain sur une nouvelle piste, grâce aux dénonciations du comptable Steinegger, et lui permettre de poursuivre sa campagne. On sait déjà quel fond on peut faire sur une grande partie de ses allégués.

Et maintenant je suis porté à croire que le généreux silence dans lequel il veut bien se renfermer, résulte de ce qu'il ne sait plus rien; pour cesser aussi brusquement, il faut qu'il ait entonné son air de bravoure sur un ton trop élevé, et que le souffle lui manque.

Quant aux résultats de toute cette campagne, il faut attendre, pour en apprécier la valeur et la portée, que les débats présentement engagés soient terminés. Sommes-nous à la veille d'une refonte complète de nos institutions militaires, car il ne pourrait être question d'un simple replâtrage; cette refonte est-elle même possible dans le moment actuel et aurait-elle quelque chance d'aboutir? Nul ne le pourrait dire; et, avant de toucher à une œuvre, très imparfaite sans doute, mais qui a permis à notre état militaire de se développer et de réaliser, depuis 1874, des progrès surprenants et qui se continuent, on ne saurait procéder avec trop de prudence.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'annuaire pour 1903. — Les mutations. — Fêtes et jubilés. — L'examen des enseignes. — Trop de zèle. — Bibliographie.

L'annuaire de l'armée prussienne et wurtembergeoise pour 1903, qui a paru vers le 20 mai, contient toutes les mutations du 1er juin 1902 au 6 mai 1903. Il s'agit donc d'une période de onze mois à peu près. L'annuaire est un fort volume de 1338 pages, 16 de moins qu'en 1902. Un appendice est consacré à la composition de la Cour militaire supérieure de l'empire, de la brigade d'occupation en Asie orientale, des bataillons d'infanterie de la marine, des troupes de protection dans nos colonies, de la brigade de gendarmerie en Alsace-Lorraine.

Pour la première fois la nouvelle orthographe est en usage. On a réalisé quelques économies en condensant et en disposant la matière un peu différemment. Ainsi les officiers à la suite placés dans une situation de service spéciale ne sont plus indiqués dans leurs corps de troupe.

Les changements d'organisation sont insignifiants; mais d'autant plus nombreuses sont les mutations dans les hauts emplois, alors même que

la période envisagée n'est que de onze mois. Quatre corps d'armée (les IIIe, IVe, VIIIe et XVe) possèdent de nouveaux titulaires, 14 divisions, 39 brigades d'infanterie, 9 de cavalerie, 9 d'artillerie de campagne, l'inspection des écoles de l'infanterie, une inspection de cavalerie, l'inspection générale et une inspection de l'artillerie à pied, l'inspection générale et deux inspections du corps des ingénieurs et pionniers, 67 régiments d'infanterie sur 170, soit plus d'un tiers, 15 de cavalerie, 12 d'artillerie de campagne et 1 d'artillerie à pied, 6 bataillons de chasseurs, 4 de pionniers, la brigade des chemins de fer, l'inspection des troupes de télégraphe, les gouverneurs ou commandants des places fortes de Königsberg, Mayence, Metz, Strasbourg, Ulm et de la place ouverte de Karlsruhe.

Au ministère de la guerre, on a supprimé la section pour l'Asie orientale; deux départements ont reçu de nouveaux directeurs. Dans l'état-major général, le quartier-maître général est devenu général commandant d'un corps d'armée, un quartier-maître principal divisionnaire. Ont été nommés 2 quartiers-maîtres principaux, 4 chefs de section au grand état-major. On compte en outre 4 chefs d'état-major de corps d'armée. En somme 42 officiers d'état-major ont changé de charges, 47 sont nouvellement appelés.

* * *

C'est le malheur de tous les annuaires, surtout chez nous, d'être surannés au moment même où ils paraissent. Preuve en sont les mutations du mois de mai. Notre « Nestor » des généraux commandants de corps d'armée le colonel-général comte Hæseler a obtenu sa démission. Le XVIe corps d'armée a été conféré au général d'infanterie Stœtzer, gouverneur de Metz, qui a été remplacé par le gouverneur de Cologne, lieutenant-général v. Hagenau. Le commandant de la 17e division à Schwerin, Frhr. v. u. zu Egloffstein, a été nommé gouverneur de Cologne; sa division sera commandée par le lieutenant-général comte de Kirchbach, fils du célèbre Kirchbach qui fut général commandant du Ve corps d'armée pendant la campagne de 1870-71 et qui prit la part que l'on sait à la victoire de Wörth. Le commandant de la 11e division, lieut.-général v. Ende, mis à disposition, a comme successeur le quartier-maître principal v. Gossler, frère du ministre de la guerre; remplaçant de M. Gossler le major-général v. Scheffer, commandant d'une brigade d'infanterie de la Garde. A la suite de la démission de son commandant, lieut.-général Frhr. v. Liechtenstern, la 33e division à Metz, a été conférée au lieut.-général v. Tippelskirch, directeur d'un département au ministère de la guerre. Un autre directeur, lieut.-général v. Villaume, a été mis à disposition. Les nouveaux directeurs ne sont que faisant fonctions, étant des colonels. L'un est le colonel v. Valet des Barres, l'autre le colonel Wachs. Ont été nommés trois nouveaux chefs de section au ministère de la guerre. Ont obtenu leur démission le lieut.-général Tauwel, inspecteur de la deuxième

inspection des ingénieurs, et le major-général Schultz, inspecteur des instituts techniques de l'artillerie, qui ont été remplacés par les colonels Etzdorf et Fromm. Ont été seuls promus des majors (27) et dans les grades inférieurs 25 capitaines et 99 lieutenants. Démissionnaires : 1 lieutenant-général, 1 major-général, 3 colonels, 4 majors, 23 capitaines et lieutenants.

Deux de nos plus hauts dignitaires ont été mis au bénéfice d'un congé prolongé ; en réalité, il s'agit d'une disgrâce ; ce sont le général d'infanterie, ministre de la guerre v. Gossler, et le général commandant du VIe corps d'armée à Breslau, prince héritier Bernhard de Saxe-Meiningen Le prince doit attribuer la mesure dont il a été l'objet à son ordre sur les mauvais traitements à l'égard des subordonnés dont j'ai parlé dans la chronique de mai. Un ordre de ce genre dépassait sa compétence. Quant au ministre de la guerre, des bruits continuent à courir sur les causes de sa disgrâce, mais on ne sait rien de certain. Le lieutenant-général v. Einem gen. v. Rothmaler est son remplaçant en même temps que son successeur présumé, comme je vous l'avais prédit dans la dernière livraison. Comme conséquence, les généraux plus anciens v. Tippelskirch et v. Villaume ont dû abandonner le champ de bataille, je veux dire le ministère de la guerre. Le comte Hæseler a reçu les brillants à l'ordre de l'Aigle noir ; le régiment uhlans nº 11 à Sarrebourg dont il est le chef portera son nom : « Ulanen-Regiment Graf Hæseler (2. brandenburgisches) Nº 11 ». Parlant de Hæseler, dans un discours adressé aux officiers du XVIe corps d'armée, l'Empereur s'est exprimé comme suit : « A peine ai-je connu un homme qui, autant que le comte Hæseler, soit tout à fait soldat et seulement soldat, un homme au caractère le plus noble et généreux, qui a fourni son secours à son prochain d'une façon aussi libérale. »

Notre futur ministre de la guerre, le lieutenant-général Karl v. Einem gen. v. Rothmaler, est né à Hanovre le 1er janvier 1853. Il fit son éducation au corps des cadets et entra en août 1870 à l'escadron de dépôt des uhlans nº 14 comme enseigne. Au mois d'octobre de cette année mémorable, il fut envoyé au régiment qui se trouvait devant Metz ; après la capitulation, ce régiment fut dirigé au nord de la France, où le jeune enseigne trouva l'occasion de participer aux batailles d'Amiens, à la Hallue, de Bapaume et de St-Quentin, ainsi qu'à plusieurs autres affaires dans l'une desquelles il fut légèrement blessé. En décembre, il fut promu lieutenant, puis décoré de la Croix de fer IIe classe. Après la guerre, il fut adjudant de régiment de 1873 à 1876, puis adjudant de brigade, et depuis 1880 dans l'état-major où il remplit divers emplois comme lieutenant en premier et capitaine. Après avoir appartenu pendant trois ans à un régiment de dragons, il entra en 1887 à l'état-major et y est promu major. En 1897, nous le trouvons commandant comme lieutenant-colonel du 4e de cuirassiers à Münster ; en 1895, chef d'état-major du VIIe corps d'armée et plus tard colonel. En 1898, v. Einem passe au ministère de la guerre où dès 1900

il fonctionna en qualité de directeur du Département général de la guerre avec grade de major-général. Il a été nommé lieutenant-général cette année-ci.

Encore quelques mots sur le nouveau commandant du XVIe corps d'armée à Metz, général d'infanterie Louis Stœtzer. Né en 1842 à Römhild, en Saxe-Meiningen, il entra en 1861 dans le régiment d'infanterie de ce petit duché, où il reçoit en 1862 la sous-lieutenance. En 1867, il fut incorporé avec son contingent dans l'armée prussienne et transféré comme lieutenant en premier au régiment no 51, dans la province de Posen. Il fréquenta l'Académie de guerre. En 1870, il appartient d'abord au bataillon de dépôt, pour, dès le mois d'octobre, regagner son régiment devant Paris. En 1874, il passe capitaine. Major en 1885 dans l'état-major, lieutenant-colonel en 1888, colonel en 1890, enfin major-général en 1894 avec le commandement de la 31e brigade d'infanterie à Trèves, et lieutenant-général en 1898, à la tête de la 30e division à Strasbourg, au mois de mai. En 1901, il fut nommé gouverneur de Metz. Ce ne devait pas être, quoiqu'on pût le croire, le terme de sa carrière, puisque, malgré son extraction roturière, il fut nommé le jour anniversaire de l'empereur, cette année-ci, général d'infanterie.

* * *

Le 1er régiment de dragons badois a fêté son jubilé-centenaire le 8 mai. Il porte le titre de *Leibdragoner Regiment Nr. 20.* On sait qu'en 1849, presque toute l'armée badoise fit défection pour passer au camp de la révolution. Seul, le 1er bataillon des « Leibgrenadiere » (aujourd'hui no 109) et le 4e escadron du 2e régiment de dragons restèrent fidèles, le bataillon étant en Schleswig-Holstein et l'escadron dans la forteresse de la confédération germanique, à Landau. Toute l'armée fut dissoute et réorganisée plus tard. La plupart des unités de la nouvelle armée datent donc du 6 janvier 1850. Font exception les « Leibgrenadiere » qui furent conservés dans la nouvelle organisation et constituent ainsi une troupe d'origine plus ancienne; ils ont célébré leur fête de 100 ans, presque dans le même temps. L'autre unité fidèle, le 4e escadron, fut attribué au 1er régiment de dragons nouvellement formé en 1850 et qui bénéficia de l'ancienneté du bataillon. De là ce jubilé. Les traditions du régiment sont mémorables : il a combattu sous Napoléon Ier dans l'armée du Rhin et s'est distingué par sa belle conduite en 1870-71 dans le corps de Werder. La fête a eu lieu dans la garnison de Karlsruhe.

* * *

Le roi d'Espagne Alphonse XIII qui, le jour de son avènement au trône, avait été nommé chef du régiment d'infanterie no 66 à Magdebourg, a dédié son portrait à son régiment; la remise en a été faite au corps par l'ambassadeur d'Espagne sur le camp d'instruction de Alten-Grabow Le

jeune roi, qui a 17 ans, a fait savoir qu'il espérait avoir le plaisir l'année prochaine de se trouver au milieu de son corps d'officiers.

* * *

Le 28 et le 29 mai seront consacrés à une grande fête exclusivement militaire au camp d'instruction de Döberitz. On doit inaugurer ces jours-là un obélisque érigé à la mémoire de Frédéric-le-Grand. Il y a 150 ans, en 1753, ce monarque se trouvait aux mêmes dates à Döberitz, faisant manœuvrer une masse nombreuse de troupes. Il put se féliciter de l'excellence de ces exercices comme préparation à la guerre, la campagne de Sept ans ayant commencé peu après. L'empereur bivouaquera dans la nuit du 28 au 29 mai, comme fit Frédéric-le-Grand et à la même place. Tout le corps de la Garde sera rassemblé pour manœuvrer le 29 mai. Afin de faciliter la concentration des troupes de la garnison de Berlin, on a jeté un pont sur la Havel. Le public sera tenu à l'écart; une surveillance rigoureuse sera observée.

* * *

Des modifications ont été introduites dans l'arrêté réglant l'examen des enseignes. Il s'agit de faciliter l'admission des aspirants porteurs du diplôme de maturité de la première classe des lycées. Tout jeune homme ayant suivi avec succès nos écoles supérieures jusqu'à la première classe sera admis d'office, sans être obligé de passer par les cours de ces instituts privés de préparation à l'examen dits « Fähnrichspressen ». Ceux-ci n'en subsisteront pas moins à l'usage des jeunes gens qui n'ont pas continué de s'inscrire dans nos écoles publiques, les jeunes gens de l'aristocratie en particulier, qui tiennent à se faire officier, et ont besoin par conséquent de ces instituts privés pour être à même d'obtenir leur certificat. Il faut reconnaître du reste que ces instituts ont rendu de sérieux services. Sans eux, il fut un temps où le recrutement du corps d'officiers eût offert de grandes difficultés. Aujourd'hui leur rôle est plus effacé, le niveau de l'instruction publique ayant sensiblement haussé.

* * *

Nos officieux ont vidé leur coupe de colère contre les écrivains militaires qui parlent de nouvelles formations et de nouveaux vaisseaux de guerre sans informations suffisantes. En ce faisant, ces écrivains fournissent l'occasion à la presse de l'opposition de tonner contre le gouvernement et ses continuelles demandes de crédits pour l'armée et la marine. Il est certain qu'à cet égard nos revues périodiques dépassent un peu la mesure. A la veille des élections, tel général en retraite réclame 37 régiments de cavalerie, tel autre un nouvel armement de l'artillerie, un « marinier » quelconque une douzaine de croiseurs, etc. Naturellement tout cela est pain bénit pour les milieux populaires heureux de ces moyens d'agita-

tion contre le gouvernement. Et pourtant celui-ci n'a aucune part dans ces objurgations d'écrivains aux intentions excellentes, mais aux discours inopportuns. Il n'est pas superflu de les engager à quelque modération.

*
* *

Nos reporters sont fort occupés à fêter les cinquantenaires de nos anciens généraux, même de ceux qui ont déposé leur emploi depuis dix ans et plus. Dernièrement ils ont célébré dans leur prose dithyrambique les cinquante ans de service d'un général mort depuis sept ans. Tableau !

*
* *

Encore quelques lignes de bibliographie. Le major Balck a fait paraître la troisième édition de la troisième partie de sa tactique : *La tactique de l'infanterie.* Je vous recommande fort cette lecture. La vingt-neuvième année du *von Löbell's Jahresberichte*, qu'édite le général v. Pelet-Narbonne, a paru. Vous y trouverez un aperçu succinct des changements survenus dans votre armée en 1902.

L'état-major a continué son grand œuvre : *Etude de l'histoire et de la tactique.* L'ouvrage en est à son second volume[1] : *La cessation du combat : 1o dans la défense*; *2o dans l'attaque.* Les exemples se rapportant au no 1 sont : la division Douay, à Wissembourg ; le corps de Frossard, à Spicheren ; Failly, à Beaumont ; le premier corps bavarois, à Coulmiers ; l'avant-garde de Werder, le 13 janvier 1871. Pour le no 2 : la 4e division bavaroise et le Ve corps prussien, à Wörth ; la 46e brigade d'infanterie, à Nouart ; la 1re et la 3e brigade badoise renforcée à Dijon le 30 octobre 1870 ; le détachement Flotow de la 6e division d'infanterie à Neuveville-aux-Bois, le 24 novembre 1870.

De son côté, l'état-major de l'amirauté a publié un ouvrage très apprécié sur *La marine impériale pendant les troubles de Chine.*

J'en passe, et des meilleurs. Je cite cependant deux publications encore : Un historique fort intéressant du bataillon du train de la Garde, publication du capitaine Kæhne, à l'occasion du cinquantenaire de la création du bataillon. Je vous ai parlé de cette célébration dans ma chronique de mai. La seconde, *Unterrichtsbuch für freiwillige Krankenpflege*, a été publiée sous le patronage du ministre de la guerre et éditée par le commissaire impérial et inspecteur militaire des secours volontaires aux blessés. Cet ouvrage fort important mérite d'être consulté même par les pays étrangers.

[1] Pour le premier, voir chronique de janvier 1902, p. 62.

CHRONIQUE ANGLAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'alimentation. — Effectifs. — Formation de batteries d'artillerie lourde. — Deux nouveaux feld-maréchaux. — Les dépenses des officiers. — La fièvre typhoïde. — Ce qu'ont coûté les guerres des dix dernières années. — Les automobiles au désert

La question de l'alimentation d'une armée est certainement une des plus importantes parmi celles que soulève l'organisation d'une campagne. De nos jours, les soins auxquels sont habitués nos soldats, la nourriture saine et abondante dont ils jouissent en temps de paix ne les entraînent pas nécessairement au régime frugal et sévère dont ils devront se contenter en temps de guerre. Dans la dernière campagne sud-africaine, la tâche du commissariat a été fort difficile et l'on songe, non sans raison, à prendre de meilleures mesures pour l'avenir. On s'est rendu compte que la mobilité des Boers provenait principalement de la simplicité de leur genre de vie et de l'habitude qu'ils avaient de porter sur eux de la nourriture pour plusieurs jours. Il est vrai qu'il est difficile de comparer un peuple de cultivateurs en armes à une armée moderne organisée ; il est cependant incontestable qu'il y a encore de grands progrès à accomplir dans le domaine de l'alimentation des troupes. Le docteur Yorke-Davies a publié récemment sur cette question une brochure qui ne manque pas d'intérêt. Après de longues expériences, il est arrivé à la conclusion que l'on donne au soldat anglais trop de pain et trop peu de viande. En effet, certains estomacs ne digèrent pas l'amidon de la farine et les grandes quantités de pain qu'ils absorbent ne les nourrissent guère ; on ne se nourrit que parce que l'on assimile et non pas seulement parce que l'on mange. Les études qu'il a faites sur le régime nutritif auquel sont soumises les différentes armées du monde, ont démontré au docteur Yorke-Davies que c'est aux Etat-Unis que se trouvent les soldats les plus vigoureux. Or ceux-ci reçoivent par jour 20 onces de viande, 18 de pain, 16 de pommes de terre, sans parler des pois, du riz, du sucre, du café et du sel. Quoiqu'elle renferme une forte dose de farineux, cette ration journalière est préférable à celle du soldat anglais, auquel on donne 12 onces de viande (dont un cinquième d'os), 24 de pain et 16 de pommes de terre, plus quelques petits à-côtés qui ne comptent pas pour beaucoup et que le soldat doit payer de sa poche. Au reste, les Anglais se trouvent encore dans de meilleures conditions que les autres grandes nations, sauf les Russes. « Les dernières guerres, et en particulier la guerre des Boers, dit en terminant le docteur Yorke-Davies, démontrent qu'il est de toute nécessité d'adopter une ration agréable, portative, qui puisse se conserver

longtemps, dont le soldat puisse vivre exclusivement pendant toute une semaine sans que ses forces diminuent pour cela, qui puisse être comprimée en un petit volume, et dont le poids ne dépasse pas de 16 à 20 onces. »

Reste encore à trouver cette ration idéale et à voir comment elle se comportera.

* * *

Le War Office a publié un rapport complémentaire à celui du 21 février dernier, indiquant l'effectif des troupes des quatre premiers corps d'armée actuellement en Grande-Bretagne. Voici le nombre des unités au 1er mai: cavalerie, réguliers 13 régiments; Yeomanry, 4 régiments; artillerie de campagne, 84 batteries; artillerie à cheval, 12 batteries; artillerie de garnison, 4 compagnies; infanterie réguliers, 70 bataillons; milice, 11 bataillons; volontaires, 9 bataillons.

Quant aux détails, voici ce qu'il y a à dire :

1er corps d'armée (Aldershot) : complet pour toutes armes, 5 régiments de cavalerie, 21 batteries d'artillerie de campagne, 3 batteries à cheval, 3 compagnies d'artillerie de garnison et 25 bataillons d'infanterie; 3 bataillons sont en train de rentrer d'Afrique. Il manque encore des logements pour 4 bataillons d'infanterie.

2e corps d'armée (plaine de Salsibury) : 3 régiments de cavalerie sont encore dans le sud de l'Afrique et seront remplacés pour la défense du pays par la Wilts, la Dorset et la Gloucester Yeomanry; 5 bataillons d'infanterie y sont également encore et 4 d'entre eux seront remplacés par de la milice.

3e corps d'armée (Irlande) : n'a que 4 régiments de cavalerie régulière; le 5e sera fourni pour la défense du pays par la Yeomanry; 3 bataillons d'infanterie appartiennent à la milice. Il manque des logements pour deux bataillons.

4e corps d'armée (Londres) : Il se compose de réguliers, de milice et de volontaires et comprend : cavalerie, 2 régiments de réguliers, 4 régiments de Yeomanry; artillerie, 21 batteries de campagne, 3 batteries à cheval, 1 compagnie d'artillerie de garnison; infanterie, 8 bataillons de réguliers, 8 bataillons de milice, 9 bataillons de volontaires.

Quant à la force de ces unités, la cavalerie et l'artillerie sont au complet, mais il n'en est pas de même de l'infanterie. C'est une conséquence inévitable de la dernière guerre.

La réserve se trouve dans une excellente situation, malgré la guerre : 64 193 hommes dont 6381 en congé en attendant leur transfert.

Restent le 5e et le 6e corps dont la formation fait des progrès. Le 5e (York) sera convoqué en juillet, lorsque son effectif sera complet. Le rapport ne parle pas de la réserve de la milice qui est actuellement en formation.

* * *

Un ordre d'armée annonce qu'on a décidé de former une brigade avec trois batteries lourdes de l'artillerie de garnison, pour l'artillerie de corps du premier corps d'armée. Ces trois compagnies seront en conséquence équipées avec des canons à tir rapide 4,7 mm. Elles seront instruites à Aldershot, où elles camperont pendant l'été; c'est là qu'on serrera leur matériel de guerre.

* * *

Deux nouveaux feld-maréchaux ont été nommés en avril. Ce sont les généraux Sir Evelyn Wood et Sir Georges White. Ils complètent le nombre des feld-maréchaux recevant un traitement, qui ne doit pas dépasser le chiffre de huit. Il convient d'ajouter que le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne ont également le grade de feld-maréchal. Sir Evelyn Wood conservera ses fonctions de commandant du 2e corps d'armée, et Sir Georges White le commandement en chef de Gibraltar, jusqu'au mois de juillet 1905, pour terminer ses cinq ans.

* * *

Le comité chargé par le secrétaire d'Etat de la guerre de faire une enquête sur la nature des dépenses des officiers, vient de publier son rapport dans un livre bleu. Il n'a guère pu que constater la situation actuelle sans trouver grand'chose pour la modifier. Du reste, il faut bien se représenter que dans un pays comme la Grande-Bretagne, les officiers forment une classe à part, qu'ils ont un certain rang à tenir et surtout certaines coutumes à observer. Tout ce qu'on pourra faire, sera de supprimer quelques dépenses excessives et d'en diminuer d'autres. Je ne crois pas qu'il soit d'un grand intérêt d'entrer dans les détails de la question, je me bornerai à citer les chiffres des dépenses d'un officier subalterne dont la commission a admis la nécessité.

Elle compte tout d'abord une dépense initiale d'environ 5000 fr. pour un officier d'infanterie et de 15 000 fr. pour un officier de cavalerie. Viennent ensuite les dépenses annuelles estimées à environ 4000 fr. pour un officier subalterne d'infanterie et à 7000 pour la cavalerie. Or, le traitement d'un officier subalterne d'infanterie est d'environ 2400 fr. et celui d'un officier subalterne de cavalerie d'environ 3000 fr.; il faut donc que les intéressés disposent d'un revenu particulier de 1600 fr. ou de 4000 fr. suivant qu'ils appartiennent à l'infanterie ou à la cavalerie. Mais ces chiffres ne sont que des minimums qui ne permettent de s'accorder que le strict nécessaire. Si l'on veut vivre convenablement, il faut les porter à 3000 ou 4000 fr. pour un officier d'infanterie, et à 6000 ou 7000 fr. pour un officier de cavalerie. Cela représente, pour ces derniers surtout, un joli revenu.

* * *

On sait que les maladies font plus de mal à une armée en campagne que les combats les plus sanglants. Il a pu être constaté en Afrique

qu'une centaine de mille hommes ont été atteints de fièvre typhoïde, de choléra, de dyssenterie et de diarrhées, et qu'un bon nombre de ceux qui ont guéri n'ont plus été capables de reprendre part aux opérations. Entre toutes ces maladies, c'est, au dire du docteur Canney, qui publie à ce sujet un intéressant article dans la *Lancet*, la fièvre typhoïde qui est la plus dangereuse. On peut dire avec certitude que son principal moyen de propagation est l'eau potable. Il s'agit donc, si l'on veut protéger les troupes contre cette maladie, de surveiller surtout l'eau que boit le soldat. Un peu partout, on se sert de filtres plus ou moins perfectionnés, ou bien l'on emploie du sulfate de soude. Le docteur Canney condamne ces deux procédés qu'il trouve trop lents et dépourvus de simplicité. Ce qu'il faut, c'est faire bouillir l'eau potable. Il voudrait que chaque régiment ou chaque unité fût accompagnée d'une « water section », surtout dans les contrées difficiles. En fait de combustible, on se servirait de pétrole dont moins d'une once suffit à cuire toute la quantité d'eau qu'un homme peut boire en un jour.

Ces propositions méritent d'être examinées et le système d'être essayé, car il serait heureux que l'on arrivât à supprimer, avec relativement peu de peine, les causes de graves maladies. On n'a qu'à songer aux épidémies que, dans les circonstances ordinaires, dans les pays cultivés où l'eau saine abonde, la moindre contamination de l'eau potable peut amener.

* * *

Le War Office a publié dernièrement une sorte de rapport sur les guerres dans lesquelles les troupes anglaises ou indigènes ont été engagées pendant ces dix dernières années, et sur le coût de ces campagnes : En 1895, l'expédition de Chitral a duré sept mois et a exigé 5000 Anglais et 10 400 indigènes ; coût : 5 565 000 fr. Celle contre les Ashantis, en 1895-1896, s'est terminée en deux mois ; 1000 soldats anglais et 1000 indigènes y ont participé ; coût : 4 811 250 fr. L'expédition des Matabélès, en 1896, a duré neuf mois et a nécessité l'emploi de 660 soldats anglais et de 5129 indigènes ; celles du Mashonaland (deux en tout), en 1896-1897, ont eu une durée, l'une de six mois et demi, et l'autre de dix mois, et ont exigé, entre les deux, 1220 soldats anglais et 1670 indigènes ; ces trois campagnes ont occasionné une dépense totale de 64 672 675 fr. Les expéditions du Soudan, en 1896 et en 1899, ont duré neuf mois et ont exigé 7500 soldats anglais et 12 500 indigènes ; coût : 60 375 000 fr. Il a fallu plus de huit mois pour la campagne sur la frontière nord-ouest des Indes en 1897-1898 ; 15 000 soldats anglais et 37 000 indigènes y ont pris part ; coût : 65 millions de francs. Quant à la guerre sud-africaine qui ne s'est terminée qu'au bout de deux ans et huit mois, de 1899 à 1902, elle a nécessité l'emploi de 365 693 soldats anglais et de 82 742 coloniaux ; coût : environ 4 693 142 500 fr. L'expédition des Ashantis en 1900, qui a duré neuf mois et où il n'y a que

des troupes indigènes, 4000 hommes en tout, a coûté environ 10 700 000 fr. Enfin, la campagne de Chine, en 1900-1901, d'une durée de sept mois à peu près et qui a exigé 2300 soldats anglais et 18 700 indigènes, avait coûté, jusqu'au 31 mars 1903, environ 145 695 000 fr. — Si l'on additionne les dépenses, on arrive au chiffre éloquent de 8 050 162 425 fr. en moins de dix ans!

L'expédition de Somalie n'a pas marché comme on le souhaitait. Elle n'a éveillé, à son début, que peu d'intérêt en Angleterre, parce que l'on croyait que l'ennemi serait facilement battu et parce qu'après trois ans de lutte dans le sud de l'Afrique, on ne s'enthousiasmait pas facilement pour une nouvelle campagne. On avait du reste confié l'entreprise uniquement à des troupes indigènes et à des soldats indiens. Seule l'intervention inattendue de quelques centaines de Boers lui donna quelque peu de relief, ainsi que le choix d'un port italien comme base d'opérations.

Le commandement de l'expédition fut confié, comme par hasard, au jeune général Manning qui allait faire un tour d'inspection dans l'Orient. Dès le début, au mois de janvier, le Mullah adopta sa tactique habituelle de ne pas se laisser découvrir. La colonne Manning venant de l'est, la colonne Swayne du nord, et la colonne abyssinne de l'ouest, devaient l'enserrer comme dans un étau et l'on craignait seulement qu'il s'enfuit vers le sud. Pendant quatre mois, les espions et quelques rares prisonniers donnèrent sur son compte les renseignements les plus étranges et les plus contradictoires. On croyait que, pris de panique, il avait fui, abandonné par les siens, et que l'expédition se réduisait à une simple promenade militaire. Il a fallu cependant se rendre compte que cette promenade était des plus fatigantes, à travers un désert de 500 km, sous un soleil de plomb, sans eau ni vivres. Ainsi un jour, une colonne, après une marche de 50 km., arrive épuisée auprès d'un puits où l'on espérait trouver de l'eau. On en trouve, en effet, mais les premiers soldats qui, malgré les efforts de leurs officiers, veulent en boire, tombent immédiatement empoisonnés. On dut passer la nuit mourant de soif, à côté d'un puits pestilentiel auquel on n'ose pas toucher.

La première partie de l'expédition devait se terminer à Gerlogubi, le centre commercial du pays des Ogaden, où aboutissent les chemins de caravanes d'Obbia, de Berbera et du Harrar, c'est-à-dire de possessions italiennes et anglaises et de l'Abyssinie. C'est là que devaient se réunir le général Manning et le lieutenant du ras Makonnen, tandis que le colonel Swayne aurait continué à surveiller le nord. Le Mullah continuait à ne pas se laisser voir, et tandis qu'on le croyait en fuite, il se dérobait afin d'attirer les colonnes ennemies dans des régions plus difficiles, afin de les fatiguer et de les affaiblir par la soif, pour tomber ensuite sur elles à l'improviste.

C'est alors qu'il détruisit la colonne volante du colonel Plunkett qui se

trouvait en reconnaissance à 30 km. à l'ouest de Galadi, sur la route de Gerlogubi, détachée de la colonne du colonel Cobbe. Cela suffit pour arrêter la campagne, car dans ces pays, le moindre succès produit un effet moral considérable parmi les indigènes ennemis ou alliés. Cette défaite a également affecté péniblement l'opinion publique anglaise et a réveillé le sentiment impérialiste qui paraissait endormi depuis la dernière guerre. « C'est avec le sang versé dans de semblables holocaustes que s'est cimenté notre empire », a pu s'écrier Winstor Churchill dans un discours prononcé lors d'un banquet parlementaire. L'expédition n'est donc pas terminée, elle n'est pour le moment qu'interrompue. Les troupes anglaises se sont retirées sur Bohotle (au sud des possessions britanniques), mais elles n'ont pas encore vu la fin de leurs souffrances.

* * *

On a commencé, au Soudan, les essais avec des automobiles d'une construction particulière qui leur permet de circuler dans les déserts pierreux et sablonneux. C'est un jeune volontaire du nom de Winter qui en a eu l'idée pendant la campagne sud-africaine et qui, de retour à Londres, a exposé son idée au grand fabricant d'automobiles Ellis ; celui-ci a construit les voitures qui portent son nom. L'idée en est du reste des plus simples : les roues ordinaires ont été remplacées par d'énormes roues cylindriques, pareilles à celles des rouleaux compresseurs ; celles qui sont destinées aux contrées sablonneuses sont plus légères que les autres et sont munies des deux côtés d'une sorte de spatule qui ouvre un chemin dans le sable mobile. Ces automobiles n'atteignent pas précisément la rapidité des voitures de course, tout au plus peuvent-ils franchir, dans de bonnes conditions, huit à dix kilomètres à l'heure. C'est toujours plus rapide que les chameaux utilisés jusqu'à présent pour les transports. Il convient d'ajouter qu'ils peuvent conserver la même rapidité tout en transportant une quarantaine d'hommes. On se sert déjà, à l'heure qu'il est, de ces voitures dans le Soudan pour le transport des troupes qui s'est toujours fait sur le Nil. En général, ce mode de transport est très lent et difficile ; on ne le conserve que pour les trajets directs et l'on emploie les automobiles d'une courbe à l'autre au grand effroi des caravanes qui les voient passer, car les chameaux ne sont guère familiarisés avec cette sorte de véhicules. Mais il est à supposer que ces excellents animaux, paisibles et philosophes, s'y habitueront tout comme les chevaux de fiacre des temps présents.

M. W.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Les nouveaux canons. — La nouvelle procédure pénale militaire. — Le corps des officiers de subsistances. — Ouverture de la nouvelle Ecole de cadets d'artillerie. — Réorganisation du ministère de Défense territoriale. — Suppression des « maisons de transport de garnisons ». — Tableau des avancements de mai. — Modifications à l'habillement et à l'équipement des troupes.

Si l'on veut s'orienter sur l'état actuel de la question des nouveaux canons en Autriche-Hongrie, il faut lire les lignes suivantes que publie la *Neue Freie Presse*, qui s'est fait remarquer souvent par la sûreté de ses informations militaires.

On est convaincu, dans les milieux militaires, que les essais entrepris avec les différents systèmes de pièces de campagne à tir rapide seront définitivement terminés en automne de 1903. A cette époque, le modèle dont on proposera l'adoption aux deux Parlements sera prêt dans toutes ses parties. Il est d'ores et déjà hors de doute que les nouvelles pièces de campagne austro-hongroises seront des canons à recul sur affût, dont les bouches seront en bronze forgé et les affûts, les caissons et armons d'avant-train, etc., en acier. Le calibre ne sera pas diminué, — contrairement à l'idée émise par certains techniciens allemands, — et l'on conservera, comme projectile, le shrapnel à côté de l'obus.

Les partisans de l'introduction des boucliers en acier se font de jour en jour plus rares dans l'artillerie. On est de plus en plus convaincu que l'avantage attaché à cette innovation — protection des servants contre le feu de l'infanterie ennemie — n'en rachèterait pas le désavantage, qui résiderait dans l'augmentation du poids des pièces, et l'on craint que la diminution du calibre, proposée par Reichenau et par ses adeptes pour remédier à cette augmentation de poids, ne nuise à l'effet du feu de l'artillerie.

Les essais entrepris avec les nouvelles pièces à tir rapide sont si avancés que, déjà dans le courant de l'automne prochain, selon toutes probabilités, les deux ministres de la guerre seront en mesure de demander aux Délégations les premiers crédits nécessaires pour la fabrication du nouveau matériel d'artillerie de campagne, laquelle commencerait en 1904.

D'autre part, la fabrication des nouvelles bouches d'obusiers se poursuit activement à l'arsenal d'artillerie de Vienne et pourra être terminée dans un avenir rapproché. Les affûts, les avant-trains, les caissons et tous les autres accessoires de la pièce sont fabriqués par l'industrie privée et

seront livrés, selon toutes les prévisions, vers le milieu de septembre 1903.

Les nouvelles divisions de batteries d'obusiers seront formées dès le 1er octobre 1903. A ce moment-là, le contingent supplémentaire de recrues sera à disposition en Autriche. Malheureusement, l'obstruction continue au Parlement hongrois contre le nouveau projet militaire. La date de son entrée en vigueur en Hongrie a dû être reportée du 1er juillet au 2 août, mais on a peu d'espoir que les Chambres hongroises le votent d'ici là.

— On compte beaucoup sur le nouveau ministre de la guerre pour la réalisation énergique de nombreuses réformes. L'une des plus urgentes, dont la presse militaire s'est vivement occupée ces derniers temps, est l'élaboration d'une nouvelle Loi de procédure pénale militaire.

Un projet a été discuté dans une commission composée de délégués des deux gouvernements. L'accord paraît s'être fait sur les principaux points qui avaient divisé les membres de cette commission, dont le travail est ainsi terminé, en sorte que le projet pourra être soumis aux deux Parlements en automne de 1903.

Au nombre des innovations les plus importantes que renferme le projet, il faut mentionner l'introduction de la procédure orale et publique dans les affaires relevant de la juridiction militaire et l'adoption du principe de l'auditorat, pour autant qu'il est compatible avec les exigences du service. L'instruction principale est conduite par un auditeur juriste qui fonctionne comme accusateur et remplace, en cette qualité, plus ou moins complètement, le président-directeur des débats *(Gerichtsherr)*.

Le huis clos n'est ordonné que dans les cas où la publicité des débats pourrait nuire à la discipline, en compromettant l'autorité du commandement et le prestige des institutions, prescriptions et usages militaires établis.

Les « considérations militaires » pouvant exclure, en totalité ou en partie, la publicité des débats, doivent avoir été précisées dans le projet.

En Allemagne, c'est l'empereur qui, en sa qualité de chef suprême de l'armée, s'est réservé le droit de décider si et dans quelles formes, dans l'intérêt du maintien de la discipline, le huis clos doit être prononcé.

En Allemagne encore, l'institution des grands-juges directeurs des débats *(Gerichtsherren)* a été maintenue presque intacte dans la nouvelle loi de procédure de 1899. Chacun sait qu'anciennement l'on considérait le droit de juridiction comme rentrant, plus ou moins, dans les attributions naturelles des chefs : le supérieur était le juge de ses subordonnés. Les anciennes procédures militaires allemandes, de même que les nôtres, ne reconnaissaient nullement le principe, — qui est à la base de toute la procédure pénale ordinaire, — de la séparation absolue des fonctions d'accusateur, de défenseur et de juge, et l'on peut même se demander si la nouvelle procédure allemande de 1899 l'a sérieusement admis, tant le cumul du droit de juridiction et du commandement y est encore la règle.

Sous ce rapport, les lacunes que présentent la loi allemande de 1899 ont paru si évidentes que l'on a compris la nécessité de réformer profondément un régime suranné et l'on est allé, dans cette voie, beaucoup plus loin que l'on eût osé le faire il y a dix ans encore.

L'institution des présidents-directeurs des débats *(Gerichtsherren)* n'a plus, dans le nouveau projet, qu'une importance de pure forme, tandis que la sphère d'action de l'auditeur-juriste a été considérablement renforcée. Sur ce point essentiel, les dispositions du nouveau projet sont extrêmement libérales, dans le meilleur sens du terme. Le « droit de glaive » a été presque complètement retiré — en temps de paix tout au moins — aux présidents-grands-juges *(Gerichtsherren)*. Ces magistrats ne sont plus guère que de simples juges enquêteurs. Ils ont des attributions assez semblables à celles des procureurs dans la justice pénale ordinaire. Ils reçoivent les plaintes, préparent l'instruction judiciaire et décident, par actes motivés, s'il y a lieu de renvoyer le prévenu devant le Conseil de guerre ou si l'enquête doit être abandonnée. Il y a toujours appel à l'instance supérieure contre leurs ordonnances. La direction de l'instruction principale est confiée à des auditeurs-juristes, qui ne sont plus subordonnés aux membres du Conseil de guerre, car déjà, dès la première instance, la séparation est absolue entre les fonctions d'accusateurs ou de directeurs des débats et celles de juges.

S'il s'agit de crimes ou délits pouvant entraîner une condamnation à plus de cinq années d'emprisonnement, le prévenu doit être assisté d'un défenseur, d'office s'il y a lieu. Lorsque le renvoi est prononcé pour un « délit militaire », le défenseur doit être un avocat « qualifié », c'est-à-dire appartenir en même temps au corps des officiers de la réserve, de la landwehr non-active ou de la justice militaire de la landwehr. La Chambre des avocats avait demandé que tous les avocats inscrits au rôle des défenseurs soient admis à fonctionner en cette qualité devant les tribunaux militaires, mais le projet n'a fait droit à cette requête qu'en cas de renvoi du prévenu pour un délit de droit commun.

On voit, par les quelques lignes qui précèdent, que notre nouvelle procédure pénale militaire a été conçue et élaborée dans un esprit éminemment moderne et qu'elle est, sous bien des rapports, supérieure à celle de l'empire allemand. Celle-ci est en vigueur depuis octobre 1899, tandis que notre projet ne sera transformé en loi qu'à la fin de 1904 au plus tôt. Dans ce domaine, de même que dans celui de l'introduction des nouveaux canons de campagne, nous sommes donc de plusieurs années en retard sur l'Allemagne. Voici dix ans que notre artillerie de campagne a besoin d'un nouveau matériel. Au point de vue de la préparation de notre force armée, ce retard nous met sans doute en état d'infériorité vis-à-vis d'autres pays, qui possèdent, depuis quelques années, de nouvelles pièces à tir rapide, tandis que nous ne sommes pas encore sortis de la période des

essais; mais ce retard nous est avantageux en ce sens que nous pourrons mettre prochainement en service une pièce vraisemblablement supérieure à celle de l'Allemagne et de la France.

Il en va de même de notre nouvelle loi de procédure pénale militaire. Elle n'entrera en vigueur que cinq ou six ans après la loi allemande, mais elle sera, sous beaucoup de rapports, bien plus adaptée aux besoins modernes que celle-ci.

La loi projetée suppose la réorganisation de la justice militaire et de l'auditoriat. Ce n'est qu'après que cette réforme aura été accomplie que le projet, — une fois voté par les deux Parlements et sanctionné par l'empereur — deviendra exécutoire.

— Ainsi que nous l'avons déjà annoncé dans notre chronique d'avril, on se préoccupe actuellement de créer dans l'armée austro-hongroise un corps d'officiers de subsistances, recruté exclusivement parmi les sous-officiers ayant un nombre déterminé d'années de service actif et possédant les aptitudes et les qualifications requises.

Ce corps spécial, formé, comme celui des officiers comptables, de capitaines de 1re et 2e classe, de premiers lieutenants et de lieutenants, sera attaché à la troupe et aux institutions auxiliaires de l'armée et chargé de tout le service de subsistances en campagne comme en temps de paix.

Pour l'instruction de ces officiers de subsistances, il est créé un cours spécial, placé, comme les cours d'intendance, sous le commandement du directeur des cours techniques d'administration militaire à Vienne. Il aura lieu chaque année dès la mi-octobre jusqu'au milieu de juillet de l'année suivante. Immédiatement après les épreuves finales, les sous-officiers ayant fréquenté ce cours avec succès sont nommés remplaçants des officiers de subsistances et répartis dans la troupe pour se former à la pratique. Après une année de service satisfaisant avec la troupe et si le corps des officiers de l'unité des troupes dont ils font partie les juge dignes de revêtir le grade d'officier, ces sous-officiers sont nommés lieutenants de subsistances.

Seront appelés à ce cours des officiers en service actif depuis longtemps et remplissant toutes les conditions d'admission prescrites.

Leur nombre sera, pour le moment, limité à cinquante, à l'exclusion de ceux des deux landwehrs.

Le cours commencera déjà en automne prochain, mais il n'aura d'abord qu'un caractère provisoire, attendu que les crédits devant être affectés à cette institution nouvelle ne pourront être demandés que plus tard aux Délégations. Il n'est d'ailleurs pas douteux qu'ils soient accordés, car, d'une part, la création de ce cours constitue un nouvel acheminement vers la solution de la question des sous-officiers et, d'autre part, la formation d'un corps spécial d'officiers de subsistances permettra de réinté-

grer dans le rang, c'est-à-dire à leur place régulière, un grand nombre d'officiers jusqu'ici chargés de ce service.

— Par ordre du cabinet de l'empereur, du 1er avril, la nouvelle école de cadets d'artillerie, récemment construite, de Traiskirchen, près Baden, dans la Basse-Autriche, sera ouverte dès le commencement de l'année scolaire 1903-1904. L'école actuelle de Vienne est maintenue jusqu'à nouvel avis.

— Le ministère de défense territoriale de Vienne vient d'être l'objet d'une réorganisation qui, pour le moment, n'est que provisoire, car il y a encore discussion sur la façon dont les affaires actuellement gérées par des fonctionnaires civils pourraient être reprises et expédiées par des fonctionnaires de la landwehr.

Jusqu'ici, le ministère de défense territoriale avait 2 sections, avec 10 départements divisés en 12 groupes, plus le bureau de la présidence, 2 bureaux de comptabilité, pour la landwehr et la gendarmerie, la direction des bureaux auxiliaires et l'inspectorat de gendarmerie.

Tel qu'il a été provisoirement réorganisé, le ministère compte 4 sections, avec 20 départements, plus le bureau de la présidence, les 2 bureaux de comptabilité, la direction des bureaux auxiliaires et l'inspectorat de la gendarmerie. Les deux premières sections I et II, avec 12 départements, administrent les affaires militaires, les deux autres, III et IV, les affaires politiques du ministère.

Un haut général reste attaché au ministère comme inspecteur de la gendarmerie.

— Parmi les nombreuses petites réformes, inaugurées par le nouveau ministre de la guerre dans un but de simplification du service de l'administration militaire, il convient de mentionner la suppression provisoire des « maisons de transport de garnisons ». Désormais, les transports d'hommes et de chevaux se feront directement par les troupes intéressées. Cette mesure aura pour résultat, d'une part, d'abréger la durée des transports et, d'autre part, de permettre à l'administration militaire de réaliser quelques économies, car l'ancien système de transports nécessitait de vastes locaux, surtout pour les grandes garnisons, et l'entretien d'un personnel nombreux d'officiers et de soldats. Il est vrai que les premiers étaient surtout des officiers non enrégimentés ou en non-activité de service. On devra, dorénavant, pourvoir d'une autre façon à leur logement et à leur entretien.

— Le tableau bisannuel des « avancements de mai », publié le 30 avril, ne contient, cette fois, que peu de promotions et de mutations. Signalons, dans le cadre de l'état-major général, la mise à la retraite du Feldzeugmestre von Beck, après plus de dix ans d'activité comme inspecteur général du génie.

Il est remplacé par le Feldzeugmestre comte von Geldern-Egmond zu Arçen, qui a servi dans l'arme du génie jusqu'au grade de major-général et a commandé aussi, pendant quelque temps, une brigade et une division de troupes d'infanterie. Il est, depuis de longues années, président du « Comité technique militaire » à Vienne.

Dans les grades inférieurs, les avancements ont été fort restreints. Ont été promus *capitaines* : dans l'infanterie, les premiers-lieutenants de mai 1895, officiers dès novembre 1889 ; dans la cavalerie, les premiers-lieutenants de mai 1894 (brevets d'officiers de novembre 1890) ; dans l'artillerie, les premiers-lieutenants de janvier 1894 (brevets de mai 1889).

Ont avancé au grade de *major* : dans l'infanterie, les capitaines de novembre 1890, officiers dès mai 1871 ; dans la cavalerie, les capitaines de mai 1891 (brevets d'officiers de mai 1879) ; dans l'artillerie de forteresse, les capitaines de novembre 1890 (brevets de novembre 1876) ; dans l'artillerie de campagne, les capitaines de novembre 1889 (brevets de novembre 1875). Dans l'artillerie de campagne, on n'arrive donc au grade de capitaine qu'après 14 années et au grade de major qu'après 27 $^1/_2$ années de service comme officier, contre 13 $^1/_2$ et 24 dans l'infanterie, et dans la cavalerie 12 et 24 années. Il faut espérer que lorsque la réorganisation de l'artillerie de campagne sera terminée, les conditions d'avancement dans cette arme seront meilleures.

— L'armée fonde de grandes espérances sur le nouveau ministre de la guerre et il paraît être animé du désir sérieux de faire ce que l'on attend de sa personne. Ses ordonnances les plus récentes concernent toute une série de modifications à l'habillement, depuis longtemps réclamées par nos officiers, bien qu'elles ne constituent pas, à proprement parler, une réforme complète de l'habillement et de l'équipement de nos troupes. Cette réforme viendra plus tard ; elle est encore à l'étude chez nous comme dans la plupart des armées étrangères.

Les changements en question sont introduits à l'occasion de la réorganisation très prochaine de l'artillerie et des grands achats d'effets d'habillement et d'équipement destinés aux nouvelles troupes dont la formation a été prévue.

On a profité de cette occasion pour modifier aussi l'ajustement des autres armes, en tenant compte des vœux exprimés de divers côtés, et pour remanier, à cet effet, l'Instruction en vigueur, qui date de 1878. Une nouvelle édition de cette Instruction, dont la revision était devenue absolument nécessaire, doit paraître prochainement.

La feuille officielle — *Normal-Verordnungs Blatt* — du 28 mai publie, en attendant, l'énumération de toute une série de modifications et simplifications qui doivent être apportées à l'habillement et à l'armement des troupes. Voici les principales d'entre elles :

1. Dans l'artillerie de campagne, on remplace, pour les troupes non montées, qui n'ont pas besoin de bottes, les culottes avec garnitures de cuir par des pantalons bleus-clairs et des souliers. Pour l'uniformité, on adopte le même genre de pantalons pour l'artillerie de forteresse, l'artillerie technique et l'artillerie de montagne. En conséquence, les troupes de l'artillerie technique porteront, au lieu de la casquette grise, une coiffure de couleur bleu clair.

2. Les cadets et les sous-officiers rengagés volontairement bénéficient de certains allégements dans la tenue. Les prescriptions sur l'emploi des pantalons d'été en service sont élargies. Le port de ces pantalons par la troupe est généralement autorisé sous certaines restrictions. Lorsqu'elles portent le pantalon d'été à l'exercice, les troupes peuvent employer en même temps des bretelles d'une largeur de 8 cm. et de même drap que le pantalon. Les officiers à pied peuvent porter des guêtres en drap de pantalon et remplacer les demi-bottes ou bottines par des souliers noirs à lacets.

3. Des allégements de tenue sont également accordés aux troupes disloquées dans les régions méridionales de la monarchie Ces troupes sont autorisées à porter, pendant la saison chaude, la blouse, des pantalons d'été, des chaussures basses et des guêtres.

4. Les principales modifications concernant l'habillement des officiers et des fonctionnaires militaires assimilés aux officiers sont les suivantes :

a) Aux officiers d'infanterie, qui jusqu'ici ne possédaient qu'un pantalon de drap bleu-clair, on permet le port d'un pantalon gris de lin, avec passepoil rouge écarlate, en dehors du service, en caserne, pour les services de chancellerie et d'inspection et dans tous les exercices pour lesquels la tenue de marche ou de parade n'est pas prescrite.

b) Le port de ce genre de pantalons est également permis à tous les officiers qui jusqu'ici n'en étaient pas encore pourvus.

c) Aux officiers montés, on prescrit le port de la culotte d'équitation en peau de daim, de couleur gris-bleuâtre ou teinte en gris-foncé, sans passepoil.

d) Les officiers de toutes les armes et les fonctionnaires de toutes les branches de l'administration militaire sont autorisés à porter, en dehors du service, des chaussures vernies et des gants blancs glacés, ainsi que des gants bruns foncés quand ils sortent à cheval également en dehors du service.

e) Les aumôniers militaires, à partir de la huitième classe, soit du grade de major, et au-dessus, portent, comme les officiers et les fonctionnaires militaires, des insignes-galons dorés à leur coiffure.

f) Les fonctionnaires de l'intendance et les médecins militaires sont armés d'une nouvelle épée à fourreau métallique brillant, — remplaçant l'ancien fourreau recouvert de cuir, — et pourvue d'une poignée modifiée.

La lame a une longueur de 74 à 85 cm. et, près de la garde, une largeur d'environ 2,6 cm. Les autres modèles non conformes à l'ordonnance ne sont plus tolérés.

— L'Académie militaire Thérèse, à Vienne-Neustadt, a célébré, en décembre de l'année dernière, le 150e anniversaire de sa fondation. A l'occasion de cette solennité, il a été décidé que les élèves des trois Académies militaires de Vienne, Vienne-Neustadt et Buda-Pest ne seraient plus dénommés « pensionnaires », mais « académiciens » et auraient, comme les officiers, le droit d'être appelés : « messieurs » par leurs supérieurs et leurs subordonnés. En outre, les élèves de la plus haute classe (troisième) seront autorisés à porter, en dehors du service, le sabre d'officiers avec le ceinturon et la dragonne de cadets et leur uniforme a été orné d'un insigne nouveau : un large galon d'or à l'avant-bras.

On espère, par ces moyens, relever le prestige de ces trois Académies, qui sont de moins en moins fréquentées et y amener de nouveaux élèves. C'est encore pour le même motif qu'auparavant déjà, on avait été amené à antidater le rang d'ancienneté des académiciens ayant achevé leurs classes, afin de les mettre sur le même pied que les cadets qui quittent l'école deux ans avant eux et passent officiers en général une année ou une année et demie plus tôt. Pour rétablir l'égalité, on attribue aux académiciens entrant dans l'armée comme officiers un rang d'ancienneté d'une année supérieur à celui auquel ils auraient droit d'après la date de leur brevet.

En dépit de tous ces avantages, la fréquentation des Académies reste des plus faibles ; aussi songerait-on à une dernière mesure qui consisterait à assimiler les académiciens, dès leur entrée à l'école, aux officiers déjà nommés, c'est-à-dire à comprendre dans leur temps de service donnant droit à la retraite, leurs trois années d'études passées à l'Académie.

CHRONIQUE FRANÇAISE[1]

(De notre correspondant particulier.)

Troisième anniversaire : la longévité ministérielle du général André. — La gymnastique dans l'armée. — L'unité d'origine des officiers. — Le service de deux ans. — Rostopchine et le comte de Guibert.

C'est le 29 mai 1900 que le général André a pris le portefeuille que le général de Galliffet avait jeté, dans un moment d'impatience, aux pieds

[1] Une interversion s'est produite dans les feuillets de ma dernière chronique. Les sept premiers alinéas de la page 440 devaient trouver place après les deux suivants, c'est-à-dire entre celui qui se termine par cette phrase : « Elles ont bouleversé les idées que je m'étais faites à son sujet. » et celui qui commence par ces mots : « Cette conclusion, je la trouve formulée.... »

de M. Waldeck-Rousseau. Le ministre actuel de la guerre occupe donc le pouvoir depuis trois ans : *grande mortalis ævi spatium !* La chose est d'autant plus notable qu'on s'attendait à ce que son règne ne fût pas de longue durée. Tout le premier, le principal intéressé lui-même se croyait destiné à ne faire que passer. Or, il se trouve qu'il est resté en exercice plus longtemps que la plupart de ses devanciers.

Voici, en effet, ce que nous apprend la statistique :

Depuis 1871, nous avons eu trente changements de ministère. Il est vrai que certains titulaires de l'emploi sont venus le reprendre, à plusieurs reprises, après l'avoir quitté, de sorte que je ne relève dans la liste que vingt-deux noms différents. D'ailleurs, en voici la rapide énumération:

Le général de Cissey, nommé le 5 juin 1871, resta en fonctions pendant 1 an, 11 mois et 24 jours; son successeur, le général du Barail, pendant 11 mois et 23 jours. Le général de Cissey revint du 22 mai 1874 au 15 août 1876, ce qui porte à 4 ans, 2 mois et 17 jours la durée totale de son exercice. Puis ce furent les généraux Berthaut (1 an, 3 mois et 8 jours), de Rochebouet (*vingt jours !*), Borel (1 an et 1 mois), Gresley (11 mois et demi), Farre (1 an, 10 mois et 17 jours), Campenon, qui occupa l'emploi à trois reprises successives et resta, en ces trois fois, 2 ans, 2 mois et un jour. De même, le général Billot détint deux fois le ministère, et la durée totale de son règne s'éleva à 3 ans et 2 mois. Le 3 janvier 1883, c'était le tour du général Thibaudin (8 mois et 9 jours). Nous trouvons ensuite les généraux Lewal (3 mois et 3 jours), Boulanger (1 an, 4 mois et 23 jours), Ferron (6 mois et 13 jours), Logerot (3 mois et 17 jours). Nous arrivons maintenant à M. de Freycinet que l'*Annuaire de l'armée française* qualifie : « Inspecteur général de 1re classe des mines, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, sénateur ». Ce civil tient le record. Une première fois, il resta à l'hôtel de la rue Saint-Dominique pendant près de cinq ans (du 3 avril 1888 au 11 janvier 1893) ; la seconde fois, il y resta 7 mois et 6 jours (du 1er novembre 1898 au 6 mai 1899), soit en tout 5 ans, 4 mois et 14 jours. Entre temps, s'étaient succédé les généraux Loizillon (10 mois et 22 jours), Mercier (1 an, 1 mois et 25 jours), Zurlinden (9 mois et 12 jours, en deux fois), M. Cavaignac (8 mois et 5 jours, également en deux fois), le général Chanoine (1 mois et 13 jours). M. Krantz ne resta en fonctions qu'un mois et demi (du 6 mai au 22 juin 1899) et le général de Galliffet 11 mois et 7 jours (du 22 juin 1899 au 29 mai 1900). Il résulte de là que, seul, le ministère de Freycinet l'emporta par la durée sur celui du général André. Si l'étoile des généraux de Cissey et Billot brilla plus longtemps, elle subit des périodes d'occultation, tandis qu'aucune éclipse n'obscurcit l'éclat de l'astre qui resplendit au firmament à l'heure actuelle.

Une telle longévité a permis que des progrès considérables fussent accomplis : la stabilité est en soi une condition de fécondité. Cependant

tout n'a pas été pour le mieux sous le meilleur des ministres, et j'en vais donner deux exemples.

* * *

En février de cette année (page 172), j'ai fait l'éloge du *Règlement* du 22 octobre 1902 *sur l'instruction de la gymnastique*, en disant qu'il était « basé sur l'étude de la physiologie. » — Erreur ! répond le docteur Philippe Tissié dans la *Revue scientifique* (16 et 30 mai, 6 juin). Non, les rédacteurs de ce règlement n'ont pas étudié la physiologie. Peut-être ont-ils cru le faire; mais, en ce cas, ils se sont trompés. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à le comparer au *Manuel de gymnastique pour les armées de terre et de mer* que la Suède vient d'adopter et qui est conforme, lui, aux données de la science. Notre armée n'a pas voulu tourner résolument le dos à ses anciens errements, qui étaient détestables. Elle a cherché, par un compromis, à les concilier avec les théories rationnelles de la science moderne. De là, cette conclusion que, loin d'avoir produit un chef-d'œuvre, le ministère de la guerre a simplement manifesté le désir d'en faire un. Les intentions ne suffisent généralement pas : surtout les bonnes ! Certes, les déclarations que contient le document nouveau sont, en général, excellentes, encore que quelques-unes d'entre elles soient contestables. Mais c'est surtout lorsqu'on passe de la doctrine à son application que l'on constate les contresens les plus fâcheux. M. Tissié les met en relief avec beaucoup de verve. N'exagère-t-il pas un peu ? Je ne suis pas assez de la partie pour me prononcer, mais j'avoue que son argumentation (ou, tout au moins, la chaleur de son argumentation) me paraît convaincante. Je vous engage, en tous cas, à juger par vous-même, avant de vous prononcer.

* * *

Je passe maintenant à une autre question à propos de laquelle j'en suis à me demander si on n'a pas mal orienté le général André.

Je veux parler de la réalisation de l'unité d'origine des officiers. Un « Saint-Cyrien, » collaborateur du *Temps*, croit devoir la porter à son actif. C'est aller un peu vite en besogne. Il n'est pas dit que cette grave réforme soit à la veille d'être opérée ; il n'est pas dit non plus que, si elle était effectuée, elle produirait tous les bienfaits que le « Saint-Cyrien » en attend, à en croire la conclusion de son étude, conclusion que voici :

Il y a, à la communauté d'origine de tous les officiers, tant d'avantages, qu'il ne semble pas possible qu'on ne la réalise pas enfin. Ces avantages, je tiens à les résumer en terminant :

1° Par suite de leur séjour dans les régiments, les aspirants officiers prendront, de l'importance de leurs fonctions, une idée plus sérieuse, plus saine, plus exacte ; de plus, leurs qualités de caractère pourront (enfin !) être constatées, étudiées et développées.

2° Par la communauté d'origine, tous les officiers de toutes les armes recevront, dans la même école, le même esprit, la même doctrine : en outre, ils apprendront à se connaître, à s'estimer. Que de préjugés disparaîtront !

3° A leur sortie de l'Ecole, les jeunes officiers arriveront dans leurs régiments avec une instruction militaire qui sera pour tous sensiblement la même ; les colonels pourront dès lors s'occuper de perfectionner leur instruction : ce résultat, infiniment désirable pour entretenir parmi les officiers le goût de l'étude, n'est pas toujours possible aujourd'hui, avec la trop grande inégalité d'instruction que présentent les officiers provenant d'écoles militaires différentes.

Cette communauté d'origine des officiers, nous y touchons enfin, et je m'en réjouis. Je ne crains pas d'affirmer que le ministre qui la réalisera attachera son nom à la réforme la plus considérable que l'armée française ait vu se produire depuis vingt-cinq ans.

Voilà, certes, qui est parler net. Mais toutes ces affirmations mériteraient les honneurs d'une démonstration. S'il est vrai que, dans les Ecoles militaires, on conserve l' « esprit collégien, » il n'est pas tout à fait certain que, au régiment, tout soit sérieux, parce qu'on y voit, en pratique, le commandement, l'obéissance, la hiérarchie, parce que les futurs officiers, par un contact permanent avec les hommes qu'ils sont appelés à commander plus tard, y apprennent à connaître les qualités de ces hommes, leurs défauts, leurs passions, appréciant ainsi la valeur de l'instrument dont ils auront à se servir un jour.

C'est au régiment, ajoute-t-on, que peuvent être constatées et cultivées les qualités de caractère, celles dont l'importance doit être prépondérante.

S'il en était ainsi, les officiers sortant des rangs devraient être, aujourd'hui déjà, bien supérieurs à ceux qui sont issus des écoles. Ils devraient l'emporter sur ceux-ci par la maturité de leur esprit, par leur sentiment du devoir, par leur respect de la discipline, par la profondeur de leur psychologie, par leur attachement à leurs subordonnés, par la force de leur caractère, par l'élévation de leur âme, par la solidité de leurs convictions. Or, qui donc oserait affirmer qu'il en soit ainsi ? Et pourquoi alors l'avenir nous donnerait-il ce que le présent nous refuse ?

Est-il certain, d'autre part, que le particularisme doive disparaître parce qu'on aura reçu dans une même école, quelle que soit l'arme à laquelle on appartienne, le même esprit et la même doctrine ? Ne savons-nous donc pas que l'artillerie et le génie, bien que se recrutant, l'une et l'autre, à l'Ecole polytechnique, vivent en assez mauvaise intelligence l'une avec l'autre, et que les Saint-Cyriens classés dans la cavalerie ont un esprit — puisque esprit il y a — tout différent de celui de leurs camarades classés dans l'infanterie ?

Que dire enfin de cette théorie d'après laquelle, pour perfectionner l'instruction des officiers, il faut que ceux-ci arrivent au régiment inter-

changeables et également préparés ? Je conviens que, lorsqu'on enfourne des petits pains, si la pâte n'a pas été également travaillée et si elle a été différemment additionnée de levain, le résultat de la cuisson risque fort d'être inégal. Mais on ne forme pas des officiers par des méthodes aussi brutales que celles de la panification ou de la coulée des balles. Déjà on s'efforce d'introduire, dans l'instruction des simples soldats, les sains principes de la pédagogie, laquelle enseigne à tenir compte du degré de culture et d'intelligence de chacun, au lieu du procédé égalitaire

Qui ne fait de mérite aucune différence
Et traite du même air l'honnête homme et le fat.

Les procédés de l'instruction individuelle doivent être appliqués à la formation des officiers avec plus de raison encore qu'à celle des troupiers. Il n'y a pas à encourager la paresse des colonels chargés de cette formation, en leur fournissant des éléments identiques. Ignore-t-on, d'ailleurs, que cette identité ne peut s'obtenir qu'au détriment des qualités personnelles qui donnent à chacun son originalité ? Loin de vouloir le nivellement que réclame le « Saint-Cyrien » Faurie, et encore que je croie bon d'assurer la communauté d'origine, je penche à préférer la diversité que préconise le « Polytechnicien » Frocard. Plus il y aura, dans le corps des officiers, d'éléments divers doués de personnalité, plus ce corps sera solide, en dépit de son hétérogénéité. Une construction est-elle plus résistante parce qu'elle est faite exclusivement en pierre, et sans qu'on ait cru devoir en joindre les matériaux avec du ciment. Un mélange de briques et de mortier, s'il est intelligemment fait, peut offrir, à bien meilleur compte, en certains endroits, tout au moins, une force supérieure à celle des moellons, et une cohésion équivalente. L'important est que l'ossature de l'édifice soit constituée à l'aide d'une forte armature en métal ou de chaînons en pierre de taille. Que la masse d'une corporation forme une bonne moyenne, exempte de tout élément défectueux qui risque d'être une cause d'affaiblissement, et que cette bonne moyenne soit relevée par quelques sujets exceptionnels, formant une élite, il n'en faut pas davantage pour faire un ensemble excellent. L'art, c'est d'associer, dans la mesure convenable, des matériaux divers, de provenances variées. C'est, au contraire, l'enfance de l'art de chercher la simplicité dans l'uniformité. Que diriez-vous d'un compositeur qui se priverait des ressources de l'orchestration, avec le mélange des timbres et de la combinaison des sonorités, en prétextant qu'il lui est plus commode de n'avoir qu'une seule sorte d'instruments jouant à l'unisson ? Multiplions les sources d'énergie de notre corps d'officiers en diversifiant sa composition, au lieu de les tarir en l'unifiant.

* * *

La loi sur le service de deux ans est revenue en discussion au Sénat, en vertu de la règle qui, sauf en cas d'urgence, impose deux délibérations

successives, lorsque des modifications ont été apportées au texte primitif, comme c'est ici le cas. Les adversaires du projet Rolland ont tenté avec violence un dernier assaut : ils ont été repoussés avec perte. Inutile d'entrer dans le détail des attaques qu'ils ont dirigées contre la réforme; inutile même de nommer les principaux chefs qui ont mené les troupes au combat. Nous en retrouverons l'occasion. Une fois votée au Sénat, la proposition de loi ira à la Chambre où elle sera soumise à la formalité de la double lecture, à moins que l'urgence ne soit déclarée. Elle subira des retouches et sera amendée, ce qui aura pour résultat de la ramener devant la haute assemblée. Il vous importe assez peu, je pense, d'être mis au courant de ces vicissitudes diverses. Je crois que le plus sage est d'attendre qu'on en ait fini, et alors je vous ferai connaître la forme définitive qu'elle aura reçue, en vous donnant encore, s'il y a lieu, des renseignements sur les plus importantes des modifications qu'elle aura reçues soit au Luxembourg, soit au palais Bourbon.

* * *

Dans un livre[1] qui n'est pas précisément un ouvrage militaire, mais un ouvrage d'histoire et de psychologie, d'un haut intérêt et d'un très bon style, je trouve deux études à vous signaler. C'est d'abord le dernier chapitre consacré à élucider une question fort obscure : quel rôle a joué Rostopchine en 1812, et doit-on considérer l'incendie de Moscou comme son œuvre préméditée et consciente, ou comme le résultat d'un hasard purement accidentel? Tolstoï s'est prononcé pour cette dernière hypothèse, et on sait que le principal intéressé a de lui-même, pour employer ses propres expressions, renoncé au rôle qu'on lui attribuait, et qui était le plus beau rôle de l'époque, faisant ainsi crouler de ses propres mains l'édifice de sa célébrité (*La vérité sur l'incendie de Moscou*, 1823). En dépit de ces affirmations, un témoin oculaire (ou presque oculaire), le général baron de Löwenstern, écrivait en 1847 le passage que voici, et dans lequel il expose la conduite que le gouverneur de Moscou tint en apprenant que Kutusoff avait décidé d'évacuer la capitale, résolution « qui fut un coup de foudre pour son âme de patriote » :

> Dès ce moment même, il ne négligea rien pour le salut *(sic)* de la ville confiée à ses soins. Il se détermina à utiliser sa perte en la ruinant de fond en comble. On disposa des matières inflammables dans plusieurs maisons et l'on répandit par la ville une troupe d'incendiaires salariés et dirigés par quelques officiers de police désignés par lui. Le comte Rostopchine avait pris même la précaution d'emmener les pompes et tous les autres instruments de secours contre les incendies. Ces mesures eurent le succès désiré. (Page 281 des *Mémoires*, Paris, Albert Fontencoing, 1903.)

Eh bien, M. Pierre de Ségur arrive à la même conclusion, en invoquant

[1] *Gens d'autrefois*, par Pierre de Ségur, Paris, Calmann-Lévy, 1903.

une correspondance inédite qui est très instructive et qui paraît extrêmement probante. Resterait à expliquer pourquoi le héros a tenu « à se découronner lui-même (par les déclarations de sa brochure de 1823) de l'auréole attachée à son front. » Il y a là un problème irritant dont j'aurais aimé, pour ma part, à connaître la solution.

Mais c'est un problème un peu étranger à nos préoccupations. Je reviens à celle-ci en passant à l'étude que M. Pierre de Ségur a consacré au comte de Guibert. On sait quel fut le succès de l'*Essai sur la tactique* que celui-ci publia, en 1770, étant alors un jeune colonel de 27 ans. Je ne vois guère que l'*Armée française en 1867*, par le général Trochu, dont l'apparition ait suscité un égal enthousiasme; hélas! on se rappelle l'effondrement qui suivit l'élévation de l'auteur. De même l'œuvre de Guibert est tombée dans l'oubli : on la cite parfois, mais on ne la lit plus guère. De la lutte que ce brillant théoricien soutint contre Mesnil-Durand, il ne reste qu'un souvenir vague et incertain, encore qu'elle ait été aussi retentissante que celle de Glück contre Piccini. Est-ce donc à dire qu'il ait été surfait et qu'il n'ait été qu' « un grand homme de salon? » Je serais inquiet de le qualifier ainsi. Mais il n'a pas su être « l'homme d'une seule idée »; au lieu de se concentrer, il s'est dispersé. En se dispersant, il s'est égaré. Disons mieux : il s'est perdu. Telle est, du moins, la conclusion de M. Pierre de Ségur.

Acquérir le suffrage des salons parisiens, dit-il (en parlant de 1770 et des années qui suivirent), était l'objectif principal de tout homme qui sentait en soi du talent, des dons supérieurs; et, lorsqu'on l'avait obtenu, on ne se souciait plus que de le conserver. Tel fut l'écueil où se brisa la carrière du comte de Guibert. L'engouement sans pareil dont il se vit l'objet lui fit un mal irréparable. Il y gagna d'abord cette confiance excessive en soi, ce ton dédaigneux et tranchant que ses meilleurs amis — Mme de Staël en tête — reconnaissent en le déplorant, et qui lui valut par la suite de périlleuses inimitiés. Mais surtout — tort plus grave et malheur plus irrémédiable — il se croira désormais dispensé d'effort et de labeur. Assuré d'un génie que nul ne met en doute, il éparpillera son talent en directions multiples, vagabondant sur toutes les routes qui mènent au succès — cette contrefaçon de la gloire, — tour à tour poète, historien, philosophe, dramaturge, pamphlétaire politique et réformateur militaire, remarquable partout et partout incomplet.

J'ai plaisir à reproduire cette appréciation, extrêmement plausible et formulée en termes excellents. Le comte de Guibert mérite qu'on évoque son nom et qu'on lui rende, dans l'histoire de la tactique française, une large place qu'il a perdue, il faut bien l'avouer, un peu, si non beaucoup, par sa propre faute. Comme Rostopchine, il en est arrivé à se découronner lui-même (mais inconsciemment, lui!) de l'auréole attachée à son front. C'est la même chose, comme disait le vieil instructeur, sauf que c'est tout le contraire !